

DECRET N° 2016-617 du 06 octobre 2016
portant transmission à l'Assemblée
Nationale du projet de loi de règlement
définitif du budget de l'Etat, gestion
2015.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU** la loi organique n° 2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances ;
- VU** la loi n° 2014-25 du 23 décembre 2014 portant loi de finances pour la gestion 2015 ;
- VU** la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- VU** le décret n° 2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- VU** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- VU** le décret n° 2016-421 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- VU** le décret n° 2014-571 du 07 octobre 2014, portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- VU** le décret n° 2014-794 du 31 décembre 2014, portant nomenclature budgétaire de l'Etat ;
- VU** le décret n° 2015-035 du 29 janvier 2015 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques en République du Bénin ;

VU le rapport définitif sur l'exécution de la loi de finances, gestion 2015 et la déclaration générale de conformité de l'année 2015 délivrés par la Chambre des Comptes de la Cour Suprême ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du ,

DECRETE :

Le projet de loi portant règlement définitif du budget de l'Etat, gestion 2015, sera présenté à l'Assemblée Nationale par le Ministre de l'Economie et des Finances qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

EXPOSE DES MOTIFS

- **Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,**
- **Mesdames et Messieurs les honorables Députés,**

Le présent dossier relatif au projet de loi de règlement définitif du budget de l'Etat, gestion 2015, décrit les conditions dans lesquelles ce budget a été exécuté et les différents résultats obtenus.

Son adoption permettra :

- la constatation du solde budgétaire global, du solde budgétaire de base (UEMOA) et du solde des opérations de trésorerie, tels que le dispose l'article 48 de la loi organique n° 2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux Lois des Finances (LOLF) ;
- l'approbation des écarts entre les réalisations et les prévisions ;
- la ratification des ouvertures supplémentaires de crédits décidées par décrets d'avances ;
- l'approbation des dépassements ainsi que des annulations de crédits. 

Il convient de préciser que la gestion 2015, année de base de l'application des dispositions de la loi organique n°2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances, a été essentiellement marquée à l'opérationnel par l'amorce de la réforme budgétaire, à travers notamment l'effectivité du débat d'orientation budgétaire (DOB), l'élaboration du document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) et du document de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD), sans oublier l'application de la nouvelle classification des opérations budgétaires et de trésorerie.

A – SITUATION ECONOMIQUE

Introduction

Les grandes orientations de la politique économique pour l'année 2015 s'inscrivent dans le cadre de la vision Bénin Alafia 2025 : « Le Bénin est, en 2025, un pays-phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social ».

Ainsi, l'année 2015 est essentiellement marquée par : i) l'entrée en vigueur du Tarif Extérieur Commun (TEC) CEDEAO à partir du 1^{er} janvier 2015 et ii) l'arrivée à terme des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et la transition vers les Objectifs du Développement Durable (ODD).

La politique économique en 2015 s'inscrit dans le cadre de l'orientation globale retenue par le Gouvernement pour la période 2012-2016 et est axée sur :

- le développement de l'entreprise et de l'initiative privée ;
- le renforcement du capital humain et des infrastructures de soutien à la production ;
- la modernisation de l'agriculture et la promotion de l'agro-industrie ;

- le développement local.

Avant d'aborder dans les détails la situation économique nationale ayant prévalu en 2015, il sera fait part de celles internationale et régionale.

1.- Environnement économique international

Selon le Fonds Monétaire International (FMI), la reprise de l'activité économique mondiale a connu en 2015 une légère régression. En effet, le taux de croissance s'est établi à 3,1%, presque au même niveau que 2014 (3,4%). Ce ralentissement tient essentiellement de la baisse de l'activité dans les pays avancés, en particulier les Etats-Unis, la zone Euro, le Japon et d'autres pays asiatiques avancés.

Dans les pays émergents, la situation est assez diverse. S'il est observé une croissance élevée en Chine et en Inde, tel n'est pas le cas au Brésil, en Russie et dans plusieurs autres pays exportateurs de produits de base qui connaissent une situation macroéconomique difficile.

Les cours mondiaux des matières premières sont demeurés faibles en raison de la fragilité de la conjoncture mondiale. Le cours du pétrole a connu une tendance baissière évaluée à 47,1% par rapport à 2014. Les facteurs d'explication sont multiples et tiennent (i) au fait de la baisse de la demande, (ii) au refus de certains pays du Golfe de réduire leur production dans un contexte d'excédent mondial en liaison avec l'offre abondante provenant notamment de l'exploitation des schistes bitumineux aux Etats-Unis et (iii) à une conjoncture économique internationale peu dynamique.

De même, les cours mondiaux de riz ont connu une baisse par rapport à 2014 évaluée à 11%. Quant au sucre, après sa longue tendance baissière, il a entamé son élan haussier dès fin 2015. En ce qui concerne le coton, l'année 2015 a enregistré une baisse de 15,3% par rapport à 2014. *S.*

Aux Etats-Unis, la croissance est tombée en 2015 à 1,4% en glissement annuel corrigé des variations saisonnières au quatrième trimestre de 2015. Les raisons de ce ralentissement sont dues à la très grande faiblesse temporaire des exportations et la baisse de l'investissement non résidentiel, notamment en dehors du secteur de l'énergie.

La zone Euro a connu une augmentation de la croissance de 0,6 point de pourcentage en 2015 par rapport au niveau de 2014 (0,9%). Ce niveau de croissance résulterait des effets favorables de la baisse des prix de l'énergie, de l'expansion budgétaire modeste et des conditions financières favorables à la compensation de l'affaiblissement de la demande extérieure.

Au Japon, la croissance s'est stabilisée autour de 0,5%. La forte demande des pays émergents et la hausse de la valeur du yen n'ont pas permis de freiner l'activité.

Au niveau des économies émergentes et en développement d'Asie, la croissance est passée à 4,0% dans un contexte moins inflationniste qu'en 2014. En Chine, la croissance a été estimée à 6,9% avec un excédent de capacité qui continue de se détendre, en particulier dans l'immobilier et les secteurs en amont, ainsi que dans l'industrie manufacturière. En Inde, la croissance restera portée par la consommation privée qui profite de la baisse des prix de l'énergie et de la hausse des revenus réels.

2.- Environnement économique régional

Selon le Fonds Monétaire International (FMI), la croissance de l'Afrique subsaharienne en 2015 est estimée à 3,5% contre 5,0% pour 2014. Le ralentissement s'explique principalement par des conditions extérieures défavorables.

En effet, les pays riches en ressources naturelles souffrent de la baisse des prix des produits de base. Au Nigeria par exemple, l'activité a $\frac{2}{2}$.

nettement ralenti en 2015. Le produit intérieur brut (PIB) réel nigérian est ressorti à 2,7% en 2015 contre 6,3% en 2014. En effet, le pays souffre de la faiblesse persistante des cours du pétrole qui continuent de provoquer l'effondrement des recettes budgétaires. Toutefois, l'impact général sur le PIB du secteur non pétrolier est relativement limité. Par ailleurs, l'insurrection, en particulier dans le nord-est du pays, de la secte « Boko Haram » continue de peser sur l'investissement et est susceptible d'entraver la lutte contre la pauvreté et d'alimenter la criminalité. Cette situation, ajoutée à la tendance baissière du taux de croissance, n'est guère favorable à l'économie béninoise.

Les pays pré-émergents de la région (Afrique du Sud, etc.) subissent le durcissement des conditions de financement à l'échelle mondiale. Dans cette région, la baisse des prix du pétrole est due au fait que bon nombre de ces pays exportent d'autres ressources non renouvelables dont les prix ont reculé aussi.

Au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), l'activité économique, en 2015 a enregistré un taux de croissance de 6,5% contre 6,3% en 2014. Dans l'ensemble, tous les Etats membres ont enregistré de bonnes performances.

3.- Situation économique nationale

En 2015, l'activité économique au plan national a enregistré un taux de croissance de 5,2% contre 6,5% en 2014. Cette baisse du taux de croissance témoigne de la faible vigueur de l'économie nationale.

L'activité industrielle globale, mesurée par l'Indice de la Production Industrielle (IPI), a régulièrement baissé au cours des trois premiers trimestres de l'année 2015. Particulièrement, au troisième trimestre 2015, l'IPI s'est établi à 129,2 contre 146,3 au deuxième trimestre, soit une baisse de 11,7%. Ce recul significatif résulte du repli de l'activité observé dans l'ensemble des branches industrielles, à l'exception des industries extractives et textiles qui ont été en hausse.

respectivement de 0,5% et 1,8%. Ces faibles performances sectorielles sont le résultat de la combinaison de plusieurs facteurs dont, entre autres, (i) l'attentisme des opérateurs économiques, induit par la tenue des élections présidentielles au Bénin et au Nigeria, (ii) la dépréciation du naïra, couplée avec l'appréciation du dollar américain et (iii) la baisse des cours du pétrole.

Cependant, cette croissance économique a été soutenue par l'accroissement de la production agricole, la consolidation de l'activité des industries manufacturières et la bonne tenue de l'activité des BTP.

Enfin, la bonne performance de la filière coton au cours de la campagne 2014-2015 est sanctionnée par une production de 393 325 tonnes. En ce qui concerne la production, le ralentissement de l'activité économique nationale observé en 2015 est imputable aux faibles performances réalisées dans les activités de production sectorielle.

Dans le secteur primaire, la valeur ajoutée a progressé de 3,9% en 2015 contre 5,1% un an plus tôt. Spécialement pour l'agriculture, la valeur ajoutée a augmenté de 4,1% en 2015 contre 5,8% en 2014. Les réformes visant une amélioration de la productivité, en ce qui concerne l'agriculture vivrière, se sont poursuivies à travers la mise à disposition des intrants spécifiques pour la production, la mécanisation agricole et l'aménagement des vallées.

Dans le secteur secondaire, la valeur ajoutée a enregistré une augmentation de 6,8% contre 7,6% en 2014. L'affaiblissement du taux de croissance de l'activité dans ce secteur serait induit par le ralentissement observé dans les industries agro-alimentaires, avec une forte composante informelle, qui constituent pour la plupart, des activités de transformation artisanale des produits agricoles.

Dans les autres industries manufacturières, la croissance en 2015 est de 7,6%, en liaison avec la hausse de la production cotonnière de 2.

31,4% en 2014-2015. L'eau et l'électricité quant à elles, ont enregistré une faible hausse de 3,3%, en rapport avec le délestage électrique qui a marqué la conjoncture économique en 2015. Les BTP, compte tenu de la tendance des dépenses d'investissement public au titre de l'année 2015 ainsi que les différents chantiers ouverts par le secteur privé, sont en hausse de 7,6%.

Dans le secteur tertiaire, le taux de croissance de la valeur ajoutée s'est établi à 4,8% en 2015 contre 7,1% en 2014. La décélération de la croissance dans ce secteur s'expliquerait par les effets des élections présidentielles au Nigeria, législatives et locales au Bénin et la dévaluation du naïra. Le taux de croissance de la branche « Commerce-Hôtels-Restaurants » s'est fixé à 1,6%, en dépit de la baisse qu'a enregistré le commerce extérieur en 2015.

Les transports et communication ont enregistré en 2015 une hausse de 9,4% de leur valeur ajoutée contre 6,3% en 2014, en liaison avec le dynamisme observé dans le secteur des communications et la bonne tenue de la campagne cotonnière 2014-2015. La valeur ajoutée « Banques-Assurances » est en hausse de 8,0% contre 14% en 2014.

L'analyse des composantes de la demande montre que la croissance économique en 2015 est soutenue par la consommation finale. Elle est en hausse de 5,3% en 2015 contre 3,6% en 2014 dont 4,1% et 10,1% enregistrées respectivement par les ménages et l'administration publique. La consommation finale serait essentiellement tirée par l'amélioration des revenus, en lien avec les recrutements au niveau de la fonction publique qui ont eu lieu en 2015 d'une part et une amélioration de la demande intérieure du fait du niveau d'inflation relativement faible et favorable à la consommation d'autre part.

S'agissant du commerce extérieur, les importations FOB ont enregistré une baisse de 5,4% en 2015 contre une augmentation de £

15,9% en 2014. Quant aux exportations FOB, elles ressortent en hausse de 3,4% en 2015 par rapport à 2014. Elles sont tirées substantiellement par les exportations des produits de coton et de noix de cajou qui se sont consolidées en valeur, résultat des actions de promotion initiées depuis des années et les réformes en cours, en vue de la diversification agricole.

Du côté des prix, le taux d'inflation, en glissement annuel, est de -0,2% en septembre 2015, 1,0% en octobre 2015, 2,3% en novembre et décembre 2015. Par ailleurs, le taux d'inflation annuel moyen est en hausse par rapport en 2014. En effet, il s'est établi en 2015 à 0,3% contre -1,1% en 2014. Cette hausse est principalement déterminée par les prix des produits alimentaires locaux.

Enfin, le Bénin a respecté deux (02) critères de premier rang sur l'ensemble des cinq (05) critères de convergence en vigueur dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

L'encours de la dette publique (intérieure et extérieure) représente 41,5% du PIB nominal en 2015 contre 30,9% en 2014. Ce ratio, bien qu'en hausse, reste largement en dessous de seuil communautaire de 70% au maximum du PIB.

Le taux d'inflation annuel moyen est l'indicateur de prix dans l'UEMOA. Il s'est établi en 2015 à 0,3% contre -1,1% en 2014. Il est largement en dessous de la norme communautaire de 3% du PIB.

Le solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal est égal à -7,9% en 2015 contre -2,8% en 2014. Cette aggravation du déficit est en lien avec l'évolution des dépenses courantes (notamment celles de personnel, les transferts et subventions) et des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures.

Le ratio « masse salariale sur recettes fiscales » s'établit à 48,15% à fin décembre 2015 contre 45,3% en 2014, au-dessus de la norme

communautaire de 35% au maximum. De même, le taux de pression fiscale mesurée par le ratio « recettes fiscales sur PIB nominal » affiche 14,22% à fin décembre 2015 contre 14,8% un an plus tôt.

Ce non-respect des critères de second rang s'explique par une augmentation de la masse salariale, en liaison avec entre autres, la prise en compte des revendications salariales des partenaires sociaux, la prise en compte de certains actes d'avancement ou de promotion des agents de l'Etat et le faible niveau de recouvrement des recettes fiscales (notamment les taxes sur le commerce extérieur) enregistré au cours de l'année 2015.

Conclusion

Au cours de l'année 2015, l'activité économique a légèrement baissé, mais le taux de croissance de l'économie est resté soutenu à 5,2% contre 6,5% en 2014. Cette croissance de l'économie pourrait s'améliorer à moyen et long termes si l'on concentre les efforts sur les réformes structurelles et sur les réorientations de la politique budgétaire en faveur des investissements productifs.

Le Bénin a pu respecter deux critères de convergence de premier rang en 2015 à savoir ceux relatifs à l'inflation et à l'encours de la dette publique. En ce qui concerne les critères de second rang, le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales et le taux de pression fiscale n'ont pas été respectés.

Il est exposé à un certain nombre de chocs exogènes, au premier rang desquels les conditions météorologiques, les fluctuations des termes de l'échange (prix du coton et du pétrole) et la situation au Nigeria.

Enfin, pour conforter la stabilité macroéconomique, accélérer la croissance économique et assurer le bien-être des populations, le gouvernement du Bénin devra poursuivre la mise en œuvre des différentes réformes sur tous les plans et relever de ce fait, les

principaux défis dans les pays membres de l'UEMOA tels que la pérennisation des taux de croissance élevés grâce à une meilleure maîtrise de l'eau, la mise en place des infrastructures appropriées et le renforcement de l'offre d'énergie électrique.

B – SITUATION DES COMPTES DE L'ETAT DE 1960 A 1999

Depuis la création du Trésor Public du DAHOMEY par la loi n° 61-35 du 14 août 1961, les conditions historiques, matérielles et pratiques n'ont pu être réunies pour asseoir une organisation comptable adéquate devant conduire à une production régulière des documents comptables et des comptes de fin de gestion.

Cette insuffisance tient à deux causes fondamentales :

- la première est l'indisponibilité d'une balance de sortie consécutive à la séparation des Trésors Publics Béninois et Français en 1961 (défaut de documents matérialisant une passation de service formelle) ;
- la seconde est l'impossibilité de produire, dans ces conditions, les Comptes Généraux de l'Administration des Finances intégrant une balance d'entrée.

Dans le souci d'y remédier, un groupe de travail a été mis sur pied au sein de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique pour procéder à la clarification des soldes anormaux de la balance générale des comptes constatés, sur la période de 1991 à 1999.

Depuis lors, les projets de lois de règlement (PLR) disposent d'une balance d'entrée significative qui renforce la fiabilité du résultat comptable.

Toutefois, l'année 2015 étant l'année de base de l'opérationnalisation des dispositions de la loi organique n° 2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances (LOLF), les observations récurrentes de la juridiction des comptes sur la qualité

des balances antérieurement produites ont conduit à ouvrir le chantier des travaux d'adaptation de progiciel ASTER à la LOLF, en attendant la refonte du système d'information (ASTER et SIGFiP) afin d'avoir une base informatique unique et intégrée, aussi bien pour la gestion budgétaire que pour la gestion comptable.

C – SITUATION BUDGETAIRE ET DE TRESORERIE : PREVISIONS, EXECUTION ET SOLDES D'EXECUTION

Sont examinés dans cette rubrique, les points essentiels ci-après :

- les prévisions et l'exécution de la Loi de Finances, gestion 2015;
- le solde budgétaire global, gestion 2015 ;
- le solde budgétaire de base (UEMOA), gestion 2015 ;
- et le solde des opérations de trésorerie, gestion 2015.

1.- Prévisions de la loi de finances, gestion 2015

La loi n° 2014-25 du 23 décembre 2014 portant loi de finances pour la gestion 2015 est équilibrée en ressources et en charges à la somme de 1 506 638 millions de francs CFA, avec un solde budgétaire global prévisionnel déficitaire ou négatif de 179 978 millions de francs CFA couvert à due concurrence par un excédent de trésorerie. En effet, avec l'avènement de la loi organique n° 2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances (LOLF), les lois de finances retracent désormais les opérations budgétaires (recettes et dépenses) et les opérations de trésorerie (ressources et charges).

Ainsi, la loi de finances, gestion 2015 présente un tableau d'équilibre général en deux (2) compartiments : les opérations budgétaires d'une part et les opérations de trésorerie d'autre part.

Les recettes prévisionnelles des opérations budgétaires s'élèvent à 1 033 043 millions de francs CFA et se décomposent comme suit :

- recettes totales du budget général, hors recettes affectées : 940 605 millions de francs CFA ;

- recettes du budget annexe et des autres budgets : 31 114 millions de francs CFA ;
- recettes des comptes d'affectation spéciale : 61 324 millions de francs CFA).

Les dépenses budgétaires prévisionnelles quant à elles s'établissent à 1 213 021 millions de francs CFA et se décomposent comme suit :

- dépenses du budget général : 1 101 207 millions de francs CFA ;
- dépenses du budget annexe et des autres budgets : 63 400 millions de francs CFA ;
- dépenses des comptes d'affectation spéciale : 48 414 millions de francs CFA).

Le solde budgétaire global prévisionnel est déficitaire de 179 978 millions de francs CFA couvert par l'excédent de ressources de trésorerie.

Quant au solde budgétaire de base prévisionnel (au sens de l'UEMOA et de l'article 48 de la LOLF), il se chiffre à 53 322 millions de francs CFA.

En ce qui concerne les opérations de trésorerie pour la gestion 2015, le besoin de financement et les ressources de financement s'équilibrent à 473 595 millions de francs CFA. Le besoin de financement est composé de 179 978 millions de francs CFA résultant des opérations budgétaires prévisionnelles et 293 617 millions de francs CFA découlant des charges de trésorerie prévisionnelles. Pour couvrir ce besoin de financement, la loi de finances, gestion 2015 prévoit les ressources de trésorerie ci-après :

- produits de cessions d'actifs : 100 000 millions de francs CFA ;
- émission de dettes à moyen et long termes : 139 125 millions de francs CFA ;

- remboursement de prêts et d'avances du Trésor : 4 580 millions de francs CFA ;
- variation des comptes des correspondants du Trésor : 30 000 millions de francs CFA ;
- tirages des DTS sur le FMI : 14 000 millions de francs CFA ;
- autres ressources de trésorerie : 185 890 millions de francs CFA.

Par ailleurs, il convient de préciser que les prévisions de la loi de finances, gestion 2015 ont été modifiées par le Gouvernement à travers :

- des virements et transferts de crédits ;
- l'ouverture de fonds de concours ;
- la prise du décret n° 2015-455 du 27 août 2015 portant majoration et annulation de crédits à titre d'avance sur le budget de l'Etat, gestion 2015. Ce décret a été ratifié à l'Assemblée Nationale par la loi n° 2016-01 du 29 février 2016.

En définitive, les prévisions de la loi de finances, après intégration des virements et transferts de crédits, des fonds de concours et des données du décret d'avances ainsi que de la loi de ratification, se présentent essentiellement ainsi qu'il suit :

- l'ouverture de fonds de concours pour un montant de 31 950 millions de francs CFA, à raison de 16 707 millions de francs CFA au titre des dépenses en capital et 15 243 millions de francs CFA au titre du compte d'affectation spéciale « Partenariat mondial pour l'Education » ;
- les prévisions de dépenses de transfert (dépenses ordinaires) ont connu une augmentation de 21 854 millions de francs CFA ;
- les prévisions de dépenses en capital ont connu une diminution de 9 295 millions de francs CFA ;

- les prévisions de dépenses du Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB) ont connu une diminution de 360 millions de francs CFA ;
- les prévisions de dépenses de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) ont connu une diminution de 187 millions de francs CFA ;
- les prévisions de dépenses du compte d'affectation spéciale « Partenariat mondial pour l'éducation » ont connu une diminution de 5 643 millions de francs CFA ;
- les prévisions de recettes de la Douane ont connu une diminution de 43 686 millions de francs CFA ;
- les prévisions de charges de trésorerie ont connu une augmentation de 2 572 millions de francs CFA.

2 – Exécution de la loi de finances, gestion 2015

Les recettes budgétaires effectives de la loi de finances, gestion 2015, exécutées, s'élèvent à 817 033 millions de francs CFA contre une prévision corrigée de 989 357 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 82,58%. Elles se décomposent, en millions de francs CFA, comme suit :

- Budget général :755 811 ;
- FNRB : 26 118 ;
- Fonds Routier : 3 381 ;
- Caisse Autonome d'Amortissement : 3 313 ;
- Comptes d'Affectation Spéciale : 28 410.

Les dépenses budgétaires totales de la loi de finances, gestion 2015, exécutées, s'élèvent à 1 085 070 millions de francs CFA contre une prévision corrigée de 1 251 340 millions de francs CFA (incluant les mesures du décret d'avances, les fonds de concours, les virements et

les transferts de crédits), soit un taux de réalisation de 86,71%. Elles se décomposent, en millions de francs CFA, comme suit :

- Budget général : 960 870 ;
- FNRB : 68 659 ;
- Fonds Routier : 8 419 ;
- Caisse Autonome d'Amortissement : 1 884 ;
- Comptes d'Affectation Spéciale : 45 239.

Les réalisations de ressources de trésorerie de la loi de finances, gestion 2015 s'élèvent à 619 092 millions de francs CFA pour une prévision de 473 595 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 130,72% et se décomposent en millions de francs CFA ainsi qu'il suit :

- émission de dettes à moyen et à long termes : 478 580 ;
- remboursements de prêts et d'avances du Trésor : 454 ;
- variation des comptes des correspondants du Trésor : ... 19 058 ;
- autres ressources de trésorerie : 121 000.

Les charges de trésorerie exécutées s'élèvent à 239 897 millions de francs CFA pour une prévision corrigée de 296 189 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 80,99%. Elles se décomposent comme suit :

- amortissement emprunts obligataires : 34 268 ;
- amortissement tirage sur FMI : 3 644 ;
- autres charges de trésorerie
(intérieures sur dette publique) : 201 985. *2.*

3.- Détermination des soldes

Trois (3) principaux soldes sont déterminés, au regard des dispositions de la LOLF :

- le solde budgétaire global ;
- le solde budgétaire de base (UEMOA) ;
- et le solde des opérations de trésorerie.

3.1.- Solde budgétaire global (SBG)

Le cumul des soldes du budget général, du budget annexe et autres budgets ainsi que des comptes d'affectation spéciale donne le solde budgétaire global.

Le solde d'exécution du budget général (Institutions et Ministères) est déficitaire. Il est égal à -205 059 millions de francs CFA (total recettes du budget général 755 811 millions de francs CFA – total des dépenses du budget général 960 870 millions de francs CFA).

Le budget annexe (Fonds National des Retraites du Bénin) et les autres budgets (Fonds Routier et Caisse Autonome d'Amortissement) enregistrent également un solde d'exécution déficitaire de l'ordre de 46 150 millions de francs CFA.

La comparaison des recettes totales des comptes d'affectation spéciale qui s'élèvent à 28 410 millions de francs CFA avec les dépenses totales des comptes d'affectation spéciale qui s'établissent à 45 239 millions de francs CFA, dégage un solde négatif de 16 829 millions de francs CFA.

Ainsi, le solde budgétaire global découlant de l'exécution de la loi de finances, gestion 2015, s'élève à -268 038 millions de francs CFA. Il est déficitaire, en lien avec les déficits du budget général, du budget annexe et autres budgets ainsi que des opérations exécutées sur les comptes d'affectation spéciale. *S.*

3.2.- Solde budgétaire de base (SBB)

Le solde budgétaire de base est un agrégat recommandé par les normes communautaires. Il représente le total de recettes budgétaires de l'Etat, net des dépenses courantes et des dépenses en capital sur financement intérieur. Il convient de préciser que les dépenses courantes sont constituées des dépenses ordinaires du budget général, des dépenses du budget annexe et des autres budgets ainsi que des dépenses des comptes d'affectation spéciale.

Ainsi, pour la gestion 2015, le solde budgétaire de base est déficitaire et s'établit à -228 879 millions de francs CFA.

3.3.- Solde des opérations de trésorerie

Les ressources de trésorerie effectivement mobilisées en 2015 s'élèvent à 619 092 millions de francs CFA. Elles couvrent les charges de trésorerie de la gestion 2015 qui s'élèvent à 239 897 millions de francs CFA. Il s'en dégage un solde des opérations de trésorerie excédentaire de 379 195 millions de francs CFA.

Cet excédent de trésorerie (379 195 millions de francs CFA) est destiné à la couverture du solde budgétaire global déficitaire (-268 038 millions de francs CFA).

En définitive, le résultat de l'exécution de la loi de finances, gestion 2015 est excédentaire et s'établit à 111 157 millions de francs CFA.

4.- Ouvertures supplémentaires, annulations ou reports de crédits demandés dans le projet de loi de règlement, gestion 2015

La loi de règlement a vocation à :

- ratifier, le cas échéant, les ouvertures supplémentaires de crédits décidées par décret d'avances ; 

- régulariser les dépassements de crédits constatés résultant de circonstances de force majeure ou des reports de crédits ;
- et à annuler les crédits non consommés, après déduction de ceux reportés sur la gestion suivante.

Ainsi, des ouvertures supplémentaires de crédits résultant de l'exécution budgétaire en dépassement des autorisations initiales sont demandées dans le projet de loi de règlement, gestion 2015 à hauteur de 113 046 421 299 francs CFA.

En ce qui concerne les annulations de crédits (après extirpation des crédits reportés de 2015 en 2016), elles totalisent la somme de 334 637 633 487 francs CFA.

Aussi, avons-nous l'honneur, **Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Mesdames et Messieurs les honorables Députés**, de soumettre à l'appréciation de votre auguste Assemblée, pour examen et adoption, le projet de loi portant règlement définitif du budget de l'Etat, gestion 2015. *S.*

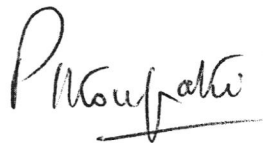
Fait à Cotonou, le 05 octobre 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



Pascal Irénée KOUPAKI

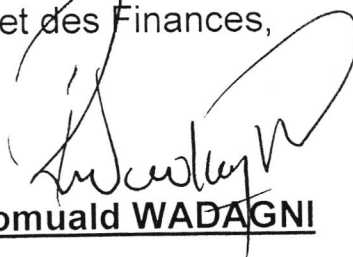
Le Ministre d'Etat Chargé du Plan
et du Développement,



Joseph DJOGBENOU

Ministre intérimaire

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 150 ; CC 2 ; CS 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MESGPR 5 ;
SGG 5 ; MEF : 10 MEPD : 5 AUTRES MINISTERES 18 ; JO 1.